

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2137

19 août 2015

SOMMAIRE

2 L Benelux Sàrl	102576	Petra Real Estate S.A.	102559
Académie Culinaire S.à r.l.	102556	Pharmakon Holding S.à r.l.	102557
Agrifonds S.à r.l.	102552	PHM Holdco 14 S.à r.l.	102559
Artuby SA	102550	Plotin Holding SPF S.A.	102564
Garfunkelux Holdco 2 S.A.	102569	Plotin Holding SPF S.A.	102565
Hanna Lux S.A.	102553	Point Partners Nominee 1 S.à.r.l.	102568
Immobilière du Chêne S.A.	102571	Point Partners Nominee 2 S.à.r.l.	102570
Immo & Conseil S.A.	102554	Project Support & Services Luxembourg S.à r.l.	102565
Korin Luxembourg S.à r.l.	102556	QM Properties 1 S.à r.l.	102542
Lux e-shelter 1	102559	QM Properties 2 S.à r.l.	102542
MT Projet Lux S.à r.l.	102564	QM Properties 4 S.à r.l.	102542
NB Queen S. à r.l.	102572	Rhein Asset Management (LUX) Fund	102550
NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	102553	Samsonite Sub Holdings S.à r.l.	102572
NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	102553	SilkWay S.A.	102574
NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	102553	Simple E-Solutions S.A.	102558
NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung	102555	SJI Global Accounting Services Sàrl	102555
OT Luxco 4 S.A.	102555	S.M.L. Automobilhandel S.à r.l.	102568
OT Luxembourg 0 & CY S.C.A.	102556	Steffi Lux Concept S.à. r.l.	102564
OT Luxembourg 0 S.à r.l.	102556	Symbol IV -T S.à r.l.	102530
Peinture LAHYR Boris S.à r.l.	102557	Taxand	102569
PELZER Luxembourg S.A.	102558	TFP Royal S.à r.l.	102574
		VM Holding S.A.	102547

Symbol IV -T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, roue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.738.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of June.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Symbol Holdco C - T S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves in L-2633 Luxembourg, in process to be registered with the Luxembourg register of commerce and companies, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500.

Such appearing party is here represented by Mr Manuel Gavin, private employee, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Symbol IV - T S.à r.l.” (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.2. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.3. The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

2.4. The Company may further act as unlimited shareholder (actionnaire commandité) of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

2.5. The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same Shareholder(s) of the Company.

2.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment to the articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its

registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the general meeting of shareholders shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders.

9.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting.

9.2. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second

time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality.

11.1 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 13. Shareholder reserved matters.

13.1 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, decisions to be taken by the general meeting of shareholders or the board of managers, as the case may be, concerning Shareholders' Reserved Matters (as defined below) may only be taken:

(i) by the general meeting of shareholders or with its prior consent, as the case may be, in accordance with the quorum and majority rules required to amend the articles of association; and

(ii) with the prior written consent (in respect of each resolution passed concerning Shareholder Reserved Matters (as defined below)) of the secured finance parties in respect of any loan facility agreement entered into inter alia between (i) the Company and/or its subsidiaries and (ii) such secured finance parties. For the avoidance of doubt, such prior written consent will be required only (a) in case a pledge has been granted to such secured finance parties over (i) the shares of the Company and/or (ii) over the shares of the Company's direct or indirect subsidiary(ies), (b) during the period that all such pledges are effective (and shall therefore no longer be required once any such pledge is released or terminated); and (c) to the extent required by any such pledge.

13.2 For the sake of understanding of the preceding article 13.1,

“Shareholders' Reserved Matters” shall mean any action or decision of any kind:

(i) relating to any change to the corporate form of the Company or its subsidiaries or nationality of the Company or its subsidiaries or any transfer of the registered office of the Company or its subsidiaries to a place outside of their jurisdiction of incorporation; or

(ii) relating to any merger (or similar restructuring), dissolution, winding-up or liquidation on a voluntary basis of the Company or its subsidiaries; or

(iii) relating to any amendment to these articles of association relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or any other managers; or

(iv) relating to the appointment and revocation of the Manager(s) or the replacement of the Manager(s); or

(v) relating to any amendment to these articles of association or its subsidiaries which has the effect of adversely affecting the rights of any beneficiary of security over the shares of the Company or its subsidiaries, including for the avoidance of doubt any rules applicable to the appointment, the revocation or the powers of the management of the Company or its subsidiaries; or

(vi) whose direct or indirect purpose or effect is to establish that the “centre of main interest” (within the meaning of the Council Regulation (EC) No 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings, as amended) of the Company or its subsidiaries ceases to be in the Grand Duchy of Luxembourg.

A reference to a subsidiary in this Article 13 is a reference to any direct or indirect subsidiaries in which the Company holds shares.

D. Management

Art. 14. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

14.1 The Company is managed by one or several Managers, who need not be Shareholder(s). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute the Board of Managers.

14.2 The Manager(s) shall be appointed by the Shareholder(s) or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Manager(s) will hold office until its (their) successor(s) is (are) elected. It (They) may be re-elected at the end of its (their) term and

he (they) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s) or, as the case may be, of the General Meeting.

14.3 In case there is more than one Manager, the Shareholder(s) or, as the case may be, the General Meeting may decide to qualify the appointed Managers as "Class A Managers" and "Class B Managers".

The Manager(s) may be dismissed freely at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

14.4 In dealing with third parties, the Manager, or in case of several Managers, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

18.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

18.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1. In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year.

20.1 The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law.

24.1 All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Interpretation and Luxembourg law

Art. 25. Interpretation and Luxembourg Law.

25.1 In these Articles:

25.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

25.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

25.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

25.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Symbol Holdco C - T S.à r.l., aforementioned, for the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital adopted through its proxyholder, the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period and with immediate effect
 - (i) Steven Kauff, born in New York, United States of America, on 27 April 1962, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
 - (ii) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America on 5 June 1980, professionally residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; and
 - (iii) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 6th floor, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Symbol Holdco C - T S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le capital social de laquelle est fixé à EUR 12,500.00.

Laquelle partie comparante est représentée par M. Manuel Gavin, employé privé, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Symbol IV - T S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.2. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.3. La Société pourra également emprunter et/ou accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

2.4. La Société pourra également agir en tant qu'actionnaire commandité d'une société en commandite par actions.

2.5. La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

2.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés.

9.1 Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale.

9.2 D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité.

11.1 Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Matières réservées aux associés.

Art. 13.1. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les décisions devant être prises par l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance, selon le cas, relatives aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous) ne peuvent être prises que:

(i) par l'assemblée générale des associés ou avec son consentement préalable, selon le cas, conformément aux règles de quorum et de majorité requises pour modifier les statuts; et

(ii) avec le consentement écrit préalable (en ce qui concerne chaque résolution passée relative aux Matières Réservées aux Associés (telles que définies ci-dessous)) des parties financières garanties en ce qui concerne tout contrat de prêt conclu inter alia entre (i) la Société et/ou ses filiales et

(ii) ces parties financières garanties. Afin d'éviter tout doute, ce consentement écrit préalable ne sera requis que (a) en cas de nantissement donné à ces parties financières garanties sur (i) les parts sociales de la Société et/ou (ii) sur les parts sociales/actions de filiale(s) directe(s) ou indirecte(s) de la Société, (b) durant la période au cours de laquelle tous ces nantissements sont effectifs (et ne seront pour cela plus requis une fois qu'un tel nantissement est levé ou terminé); et (c) dans la mesure requise par tel nantissement.

13.2 Dans l'intérêt de la compréhension de l'article 13.1 précédent,

"Matières Réservées aux Associés" désigne toute action ou décision de toute nature:

(i) relative à tout changement de forme sociale de la Société ou de ses filiales ou de nationalité de la Société ou de ses filiales ou tout transfert de siège social de la Société ou de ses filiales en un lieu hors de leur juridiction de constitution; ou

(ii) relative à toute fusion (ou restructuration similaire), dissolution, faillite ou liquidation sur base volontaire de la Société ou de ses filiales; ou

(iii) relative à toute modification des présents statuts relative à la nomination ou révocation de Gérant(s) ou autre gérants; ou

(iv) relative à la nomination ou révocation du/des Gérant(s) ou le remplacement du/des Gérant(s); ou

(v) relative à toute modification des présents statuts ou de ceux de ses filiales qui a pour effet d'affecter défavorablement les droits de tout bénéficiaire de garantie sur les parts sociales de la Société ou de ses filiales, y compris, afin d'éviter tout doute, toute règle applicable à la nomination, la révocation ou les pouvoirs de gestion de la Société ou de ses filiales; ou

(vi) dont le but direct ou indirect ou l'effet est d'établir que le "centre d'intérêt principal" (au sens du règlement du Conseil (EC) No 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité, tel que modifié) de la Société ou de ses filiales cesse d'être au Grand-Duché de Luxembourg. Une référence à une filiale dans cet Article 13 est une référence à toute filiale directe ou indirecte dans laquelle la Société détient des parts sociales/actions.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, les Gérants constituent un conseil de gérance.

14.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par le (les) Associé(s), ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé (s) jusqu'à la nomination de leur(s) successeur(s): il(s) peut (peuvent) être réélu(s) au terme de leur mandat et il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de(s) Associé(s), ou le cas échéant par une Assemblée Générale.

14.3 Dans le cas d'une pluralité de Gérants, l'(les) Associé(s) ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.4 Vis-à-vis des tiers, le Gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs Gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

18.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

18.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social.

20.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable.

24.1 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Interprétation et loi Luxembourgeoise

Art. 25. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

25.1 Dans les présents Statuts:

25.1.1 Une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

25.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

25.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

25.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Symbol Holdco C - T S.à r.l., susmentionnée, pour le prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui est entièrement allouée au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a adopté, au travers de son mandataire, les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée et avec effet immédiat:

(i) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(ii) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg; et

(iii) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant au 6^{ème} étage, 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17812. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095603/640.

(150105794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

QM Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.849.

QM Properties 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.845.

QM Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.847.

COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

1. The companies. QM Prop 1, QM Prop 2 and QM Prop 4 are hereinafter collectively referred to as the Companies.

1.1 QMProp 1

QM Prop 1 was incorporated on May 24, 2006 pursuant to a deed under private seal as a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) under the name “MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s.”, published in the Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg - C - Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) No. 1539 of August 11, 2006, on page 73857 et seq.

The registered office of QM Prop 1 was then set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and subsequently relocated with effect as of September 30, 2008 to its current address, being 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as published in the Memorial No. 2737 of November 11, 2008, on page 131376 et seq.

Pursuant to a notarial deed enacted on December 18, 2008 by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 283 of February 10, 2009, on page 13543 et seq.: (i) the legal form of QM Prop 1 was changed from a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and (ii) the name was changed from “MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s.” into “MLAM 1 properties SARL”.

The name was changed to its current name “QM Properties 1 S. à r.l.” on September 16, 2010, pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 2363 of November 4, 2010, on page 113399 et seq.

According to article 5.1. of the coordinated articles of association of QM Prop 1 as at September 16, 2010 (the QM Prop 1 Articles), the share capital of QM Prop 1 is fixed at fifteen thousand and three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred and fifty-three (153) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (all together the QM Prop 1 Shares).

As at the date first written above, the QM Prop 1 Shares are held as follows:

- three (3) shares out of the QM Prop 1 Shares are held by QM Holdings GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in the amount of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, the RCS) under number B 116.458 (QM Holdings);

- thirty (30) shares out of the QM Prop 1 Shares are held by QM Holdings 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in the amount of EUR 12,500.-, registered with the RCS under number B 116.468 (QM 1); and

- one hundred and twenty (120) shares out of the QM Prop 1 Shares are held by QM Holdings 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital in the amount of EUR 47,725.-, registered with the RCS under number B 116.469 (QM 2).

1.2 QMProp 2

QM Prop 2 was incorporated on May 24, 2006 pursuant to a deed under private seal as a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) under the name “MLAMGP 2 Partnership, S.e.c.s.”, published in the Memorial No. 1543 of August 12, 2006, on page 74037 et seq.

The registered office of QM Prop 2 was then set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and subsequently relocated with effect as of September 30, 2008 to its current address, being 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as published in the Memorial No. 2732 of November 10, 2008, on page 131134 et seq.

Pursuant to a notarial deed enacted on December 18, 2008 by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 209 of January 30, 2009, on page 10013 et seq.: (i) the legal form of QM Prop 2 was changed from a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and (ii) the name was changed from “MLAMGP 2 Partnership, S.e.c.s.” into “MLAM 2 properties SARL”.

The name was changed to its current name “QM Properties 2 S. à r.l.” on September 16, 2010, pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 2369 of November 4, 2010, on page 113666 et seq.

According to article 5.1. of the coordinated articles of association of QM Prop 2 as at September 16, 2010 (the QM Prop 2 Articles), the share capital of QM Prop 2 is fixed at fifteen thousand and three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred and fifty-three (153) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (all together the QM Prop 2 Shares).

As the date first written above, the QM Prop 2 Shares are held as follows:

- three (3) shares out of the QM Prop 2 Shares are held by QM Holdings;
- thirty (30) shares out of the QM Prop 2 Shares are held by QM 1; and
- one hundred and twenty (120) shares out of the QM Prop 2 Shares are held by QM 2.

1.3 QMProp 4

QM Prop 4 was incorporated on May 24, 2006 pursuant to a deed under private seal as a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) under the name “MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.”, published in the Memorial No. 1539 of August 11, 2006, on page 73847 et seq.

The registered office of QM Prop 4 was then set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and subsequently relocated with effect as of September 30, 2008 to its current address, being 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as published in the Memorial No. 2740 of November 11, 2008, on page 131484 et seq.

Pursuant to a notarial deed enacted on December 18, 2008 by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 356 of February 18, 2009, on page 17059 et seq.: (i) the legal form of QM Prop 4 was changed from a Luxembourg limited corporate partnership (société en commandite simple) into a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) and (ii) the name was changed from “MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.” into “MLAM 4 properties SARL”.

The name was changed to its current name “QM Properties 4 S. à r.l.” on September 16, 2010, pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial No. 2363 of November 4, 2010, on page 113411 et seq.

According to article 5.1. of the coordinated articles of association of QM Prop 4 as at September 16, 2010 (the QM Prop 4 Articles), the share capital of QM Prop 1 is fixed at fifteen thousand and three hundred euro (EUR 15,300.-), represented by one hundred and fifty-three (153) shares in registered form having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up (all together the QM Prop 4 Shares).

As at the date first written above, the QM Prop 4 Shares are held as follows:

- three (3) shares out of the QM Prop 4 Shares are held by QM Holdings;
- thirty (30) shares out of the QM Prop 4 Shares are held by QM 1; and
- one hundred and twenty (120) shares out of the QM Prop 4 Shares are held by QM 2.

2. The proposed merger.

2.1 Introduction

In order to simplify the existing investment structures of the group to which the Companies belong, the boards of managers of the Companies propose to merge the Companies by means of a merger by acquisition in accordance with Sub-Section I of Section XIV of the Luxembourg law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Companies Law), whereby in particular QM Prop 4, as absorbing entity, will merge with QM Prop 1 and QM Prop 2, as absorbed entities (the Merger).

The board of managers of each of the Companies has approved the present common draft terms of merger in meetings of the respective boards of managers which were held on or around August 12, 2015.

2.2 Share exchange ratio (Article 261, (2), b) Companies Law)

As a result of the Merger, the share capital of QM Prop 4 will be increased by an amount of thirty thousand six hundred euro (EUR 30,600.-) so as to bring it from its current amount of fifteen thousand and three hundred euro (EUR 15,300.-) to an amount of forty-five thousand nine hundred euro (EUR 45,900.-) through the issuance of three hundred and six (306) new ordinary shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the New Shares).

QM Holdings will exchange (i) three (3) shares out of the QM Prop 1 Shares and (ii) three (3) shares out of the QM Prop 2 Shares for six (6) ordinary shares out of the New Shares.

QM 1 will exchange (i) thirty (30) shares out of the QM Prop 1 Shares and (ii) thirty (30) shares out of the QM Prop 2 Shares for sixty (60) ordinary shares out of the New Shares.

QM 2 will exchange (i) one hundred and twenty (120) shares out of the QM Prop 1 Shares and (ii) one hundred and twenty (120) shares out of the QM Prop 2 Shares for two hundred and forty (240) ordinary shares out of the New Shares.

2.3 The Extraordinary General Meetings of the Shareholders

Each of the Companies will convene an extraordinary general meeting of its respective shareholders, which will be held in front of a Luxembourg notary public as soon as practicable, but at the earliest one month after the publication, in accordance with article 9 of the Companies Law, of the present common draft terms of merger in the Memorial with the purpose of deciding on the Merger.

The Merger will take effect when the concurring decisions of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Companies on the approval of the Merger will have been taken and will by law and simultaneously have the following consequences, in accordance with article 274 (1) of the Companies Law:

- the universal transfer, both (i) between QM Prop 1 and QM Prop 2 (the Acquired Companies), as the companies being acquired, and QM Prop 4, as the acquiring company, and (ii) vis-à-vis third parties, of all of the assets and liabilities of the Acquired Companies to QM Prop 4 as the acquiring company;
- the Acquired Companies will cease to exist; and
- the issued shares of the Acquired Companies, as the companies being acquired, will be cancelled.

2.4 Participation in the profits (Article 261, (2), d) Companies Law)

The date as from which the New Shares will carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right, is the date on which the Merger will take effect. Pursuant to article 272 of the Companies Law, this is the day when the concurring decisions of the extraordinary general meetings of the shareholders of the Companies will have been adopted.

2.5 Effective date for accounting purposes (Article 261, (2), e) Companies Law)

The date as from which the operations of the Acquired Companies will, for accounting purposes, be treated as being carried out on behalf of QM Prop 4, is July 1, 2015.

2.6 Rights and Special Advantages (Article 261, (2), f) Companies Law)

There are in QM Prop 4 no shares or other securities which grant special rights, neither will such shares or securities be created at the occasion of the Merger. Consequently, no special arrangements need to be made in this respect. Furthermore, none of the Companies has issued any securities other than shares.

No special advantages have been, are, or will be granted to any experts, members of the administrative, management, supervisory, or control bodies of the Companies.

Suit la traduction française du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

1. Les sociétés. QM Prop 1, QM Prop 2, et QM Prop 4 sont ci-après collectivement dénommées les Sociétés.

1.1 QMProp 1

QM Prop 1 a été constituée sous la dénomination «MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s.» en tant que société en commandite simple de droit luxembourgeois, le 24 mai 2006 selon un acte sous seing privé publié au Mémorial - Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg - C - Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) No. 1539, le 11 août 2006, page 73857 et suivantes.

Le siège social de QM Prop 1 a été établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et a ensuite été transféré à son adresse actuelle, au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 30 septembre 2008, tel que publié au Mémorial No. 2737, le 11 novembre 2008, page 131376 et suivantes.

Conformément à un acte notarié établi le 18 décembre 2008 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 283, le 10 février 2009, page 13 543 et suivantes: (i) la forme légale de QM Prop 1 a été modifiée passant de société en commandite simple de droit luxembourgeois à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) la dénomination a été modifiée passant de «MLAMGP 1 Partnership, S.e.c.s.» à «MLAM 1 propriétés SARL».

La dénomination a ensuite été modifiée en la dénomination actuelle «QM Properties 1 S.à r.l.», le 16 septembre 2010, selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 2363, le 4 novembre 2010, page 113399 et suivantes.

En vertu de l'article 5.1. des statuts coordonnés de QM Prop 1, tels qu'au 16 septembre 2010 (les Statuts de QM Prop 1), le capital social de QM Prop 1 est fixé à quinze mille trois cent euros (EUR 15.300.-), représenté par cent cinquante-trois parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ensemble, les Parts Sociales de QM Prop 1).

A la date en tête des présentes, les Parts Sociales de QM Prop 1 sont détenues de la manière suivante:

- parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, trois (3) parts sociales sont détenues par QM Holdings GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 12,500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 116.458 (QM Holdings);

- parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, trente (30) parts sociales sont détenues par QM Holdings 1 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 12,500.-, immatriculée au RCS sous le numéro B 116.468 (QM 1);et

- parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, cent-vingt (120) parts sociales sont détenues par QM Holdings 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de EUR 47,725.-, immatriculée au RCS sous le numéro B 116.469 (QM 2).

1.2 QM Prop 2

QM Prop 2 a été constituée sous la dénomination «MLAMGP 2 Partnership, S.e.c.s.» en tant que société en commandite simple de droit luxembourgeois, le 24 mai 2006 selon un acte sous seing privé publié au Mémorial No. 1543, le 12 août 2006, page 74037 et suivantes.

Le siège social de QM Prop 2 a été établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et a ensuite été transféré à son adresse actuelle, au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 30 septembre 2008, tel que publié au Mémorial No. 2732, le 10 novembre 2008, page 131134 et suivantes.

Conformément à un acte notarié établi le 18 décembre 2008 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 209, le 30 janvier 2009, page 10013 et suivantes: (i) la forme légale de QM Prop 2 a été modifiée passant de société en commandite simple de droit luxembourgeois à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) la dénomination a été modifiée passant de «MLAMGP 2 Partnership, S.e.c.s.» à «MLAM 2 properties SARL».

La dénomination a ensuite été modifiée en la dénomination actuelle «QM Properties 2 S.à r.l.», le 16 septembre 2010, selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 2369, le 4 novembre 2010, page 113666 et suivantes.

En vertu de l'article 5.1. des statuts coordonnés de QM Prop 2, tels qu'au 16 septembre 2010 (les Statuts de QM Prop 2), le capital social de QM Prop 2 est fixé à quinze mille trois cent euros (EUR 15.300.-), représenté par cent cinquante-trois parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ensemble, les Parts Sociales de QM Prop 2).

A la date en tête des présentes, les Parts Sociales de QM Prop 2 sont détenues de la manière suivante:

- parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, trois (3) parts sociales sont détenues par QM Holdings;
- parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, trente (30) parts sociales sont détenues par QM 1; et
- parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, cent-vingt (120) parts sociales sont détenues par QM2.

1.3 QM Prop 4

QM Prop 4 a été constituée sous la dénomination «MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.» en tant que société en commandite simple de droit luxembourgeois, le 24 mai 2006 selon un acte sous seing privé publié au Mémorial No. 1539, le 11 août 2006, page 73847 et suivantes.

Le siège social de QM Prop 4 a été établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et a ensuite été transféré à son adresse actuelle, au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 30 septembre 2008, tel que publié au Mémorial No. 2740, le 11 novembre 2008, page 131484 et suivantes.

Conformément à un acte notarié établi le 18 décembre 2008 par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 356, le 18 février 2009, page 17059 et suivantes: (i) la forme légale de QM Prop 4 a été modifiée passant de société en commandite simple de droit luxembourgeois à une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et (ii) la dénomination a été modifiée passant de «MLAMGP 4 Partnership, S.e.c.s.» à «MLAM 4 properties SARL».

La dénomination a ensuite été modifiée en la dénomination actuelle «QM Properties 4 S.à r.l.», le 16 septembre 2010, selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial No. 2363, le 4 novembre 2010, page 113411 et suivantes.

En vertu de l'article 5.1. des statuts coordonnés de QM Prop 4, tels qu'au 16 septembre 2010 (les Statuts de QM Prop 4), le capital social de QM Prop 4 est fixé à quinze mille trois cent euros (EUR 15.300.-), représenté par cent cinquante-trois parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (ensemble, les Parts Sociales de QM Prop 4).

A la date en tête des présentes, les Parts Sociales de QM Prop 4 sont détenues de la manière suivante:

- parmi les Parts Sociales de QM Prop 4, trois (3) parts sociales sont détenues par QM Holdings;
- parmi les Parts Sociales de QM Prop 4, trente (30) parts sociales sont détenues par QM 1; et
- parmi les Parts Sociales de QM Prop 4, cent-vingt (120) parts sociales sont détenues par QM 2.

2. La fusion proposée.

2.1 Introduction

Dans le but de simplifier les structures d'investissement existantes du groupe auquel les Sociétés appartiennent, les conseils de gérance des Sociétés ont proposé de fusionner les Sociétés par le biais d'une fusion par acquisition en accord avec la Sous-Section I de la Section XIV de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), selon laquelle, en particulier, QM Prop 4, en tant qu'entité absorbante, fusionnera avec QM Prop 1 et QM Prop 2, en tant qu'entités absorbées (la Fusion).

Le conseil de gérance de chaque Société a approuvé le présent projet commun relatifs aux termes de la fusion lors de réunions des conseils de gérance tenus le ou autour du 12 août 2015.

2.2 Rapport d'échange des Parts Sociales (Article 261, (2), b) Loi sur les Sociétés)

En conséquence de la Fusion, le capital social de QM Prop 4 sera augmenté d'un montant de trente mille six cent euros (EUR 30.600.-) de sorte à l'amener de son montant actuel de quinze mille trois cent euros (EUR 15.300.-) à un montant de quarante-cinq mille neuf cent euros (EUR 45.900.-) par l'émission de trois cent six (306) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

QM Holdings échangera (i) parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, trois (3) parts sociales et (ii) et parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, trois (3) parts sociales contre six (6) parts sociales parmi les Nouvelles Parts Sociales.

QM 1 échangera (i) parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, trente (30) parts sociales et (ii) et parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, trente (30) parts sociales contre soixante (60) parts sociales parmi les Nouvelles Parts Sociales.

QM 2 échangera (i) parmi les Parts Sociales de QM Prop 1, cent-vingt (120) parts sociales et (ii) et parmi les Parts Sociales de QM Prop 2, cent-vingt (120) parts sociales contre deux cent quarante (240) parts sociales parmi les Nouvelles Parts Sociales.

2.3 L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés

Chacune des Sociétés convoquera une assemblée générale extraordinaire de ses associés respectifs, lesquelles seront tenues devant un notaire de Luxembourg dès que possible, mais au plus tôt un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial, en vertu de l'article 9 de la Loi sur les Sociétés, dans le but de décider de la Fusion.

La Fusion prendra effet lorsque les décisions concordantes des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés sur l'approbation de la Fusion auront été prises et auront, de par la loi et simultanément, les conséquences suivantes, en vertu de l'article 274 (1) de la Loi sur les Sociétés:

- le transfert universel, à la fois (i) entre QM Prop 1 et QM Prop 2 (les Sociétés Acquisées), en tant que sociétés acquises, et QM Prop 4, en tant que société acquéreuse, et (ii) vis-à-vis des tiers, de tous les avoirs et responsabilités des Sociétés Acquisées vers QM Prop 4 en tant que société acquéreuse;
- les Sociétés Acquisées cesseront d'exister; et
- les parts sociales émises des Sociétés Acquisées, en tant que sociétés acquises, seront annulées.

2.4 Participation aux bénéfices (Article 261, (2), d) de la Loi sur les Sociétés)

La date à partir de laquelle les Nouvelles Parts Sociales porteront le droit de participer aux bénéfices, et toute condition spéciale relative à ce droit, est la date à laquelle la Fusion aura lieu. En vertu de l'article 272 de la Loi sur les Sociétés, il s'agit du jour où les décisions concordantes des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés auront été adoptées.

2.5 Date effective pour des raisons comptables (Article 261, (2), e) de la Loi sur les Sociétés)

La date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Acquisées seront, pour des raisons comptables, considérées comme étant réalisées pour le compte de QM Prop 4 est le 1^{er} juillet 2015.

2.6 Droits et Avantages Spéciaux (Article 261, (2), f) de la Loi sur les Sociétés)

QM Prop 4 ne comprend aucune part sociale ni aucun autre titre octroyant des droits spéciaux, et aucune part sociale ni aucun autre titre de la sorte ne sera créé à l'occasion de la Fusion. En conséquence, il ne doit être fait aucun arrangement spécial à cet effet. De plus, aucune des Sociétés n'a émis des titres autre que des parts sociales.

Aucun avantage spécial n'a été, ni ne sera, octroyé à un quelconque expert, membre des organes d'administration, de gestion, de surveillance, ou de contrôle des Sociétés.

On August 11th 2015.

QM Properties 1 S. à r.l. / QM Properties 2 S. à r.l. / QM Properties 4 S. à r.l.

Mr Declan Michael McGrath

Class B Manager

Référence de publication: 2015138404/284.

(150150067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

VM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 185.489.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

In front of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of VM Holding S.A., a Luxembourg public company limited by shares (“société anonyme”), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.489 (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs Sofa AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange.

The chairman appoints as secretary Miss Marisa GOMES, private employee, with professional address in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, private employee, with professional address in Pétange.

The chairman requests the notary to act that:

I. Votorantim Industrial S.A., a company incorporated and existing under the laws of the State of São Paulo, Brazil, having its registered office at Rua Amauri, 255, 13th Floor, in the City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, enrolled with the Brazilian National Taxpayers' Registration under No. 03.407.049/0001-51, is the sole shareholder of the Company (the “Sole Shareholder”).

II. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxy, signed by the Sole Shareholder and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

III. The attendance list has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, and it appears that the 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty-one thousand two hundred fifty-four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 84,000 (eighty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty-one thousand two hundred fifty-four United States Dollars) to USD 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four United States Dollars) by the issuance of 84,000 (eighty-four thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by Votorantim Industrial S.A. of the new shares by way of a contribution in cash;

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder declares the following:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 84,000 (eighty-four thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,280,421,254 (one billion two hundred eighty million four hundred twenty-one thousand two hundred fifty-four United States Dollars) to USD 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four United States Dollars) by the issuance of 84,000 (eighty-four thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to the Sole Shareholder (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the “Contribution”) with effect as of May 19, 2015.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder through the Contribution with effect as of May 19, 2015.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares with effect as of May 19, 2015.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which has been at the disposal of the Company as of May 19, 2015.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association with effect as of May 19, 2015 so as to be read as follows:

Art. 5. The subscribed share capital shall be USD 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four United States Dollars) divided into 1,280,505,254 (one billion two hundred eighty million five hundred five thousand two hundred fifty-four) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified that the conditions provided for in article 26 of the Law, have all been complied with.

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue

une assemblée générale extraordinaire de VM Holding S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.489 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marisa GOMES, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

Le président a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Votorantim Industrial S.A., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, ayant son siège social sis à Rua Amauri, 255, 13th étage, dans la ville de São Paulo, Etat de São Paulo, Brésil, enregistrée auprès de l'Enregistrement des Contribuables Nationaux Brésiliens sous le No. 03.407.049/0001-51, est l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique").

II. L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions en sa possession sont retranscrits dans une liste de présence. La liste ainsi que la procuration, signées par l'Actionnaire Unique et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. La liste de présence a été contrôlée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et qualité de l'Actionnaire Unique ainsi que la validité de la procuration qu'il a donné sous-seing privé, et il apparaît que les 1.280.421.254 (un milliard deux cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-et-un mille deux cent cinquante-quatre) actions avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, desquels l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 84.000 USD (quatre-vingt-quatre mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 1.280.421.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-et-un mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) à 1.280.505.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) par l'émission de 84.000 (quatre vingt-quatre mille) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire.

3. Souscription et paiement par Votorantim Industrial S.A. des nouvelles actions par le biais d'un apport en numéraire;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Actionnaire Unique de la Société déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 84.000 USD (quatre-vingt-quatre mille Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 1.280.421.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-et-un mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) à 1.280.505.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) par l'émission de 84.000 (quatre vingt-quatre mille) nouvelles actions avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, à l'Actionnaire Unique (les "Nouvelles Actions"), le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en numéraire ("Apport") avec effet au 19 mai 2015.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport avec effet au 19 mai 2015.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Actionnaire Unique, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclarant souscrire aux Nouvelles Actions avec effet au 19 mai 2015.

Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par le biais de l'Apport, qui a été à la disposition de la Société avec effet au 19 mai 2015.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société avec effet au 19 mai 2015 de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 1.280.505.254 USD (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre Dollars américains) divisé en 1.280.505.254 (un milliard deux cent quatre-vingt millions cinq cent cinq mille deux cent cinquante-quatre) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Aucune autre modification ne doit être apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Conde, Gomes, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17901. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133394/168.

(150144149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Rhein Asset Management (LUX) Fund, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 01. September 2015 gültige Verwaltungsreglement 09/2015 des Umbrella-FCP „Rhein Asset Management (LUX) Fund“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14.08.2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015139575/12.

(150151904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Artuby SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 142.250.

L'an deux mil quinze, le trente et un juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTUBY SA avec siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2637 du 29 octobre 2008, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142250 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier en date du 23 janvier 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 925 du 4 avril 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexandra Mourton, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, précitée, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social soit dorénavant représenté par 7.221.490.000 actions de valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

2. Réduction du capital social à concurrence de EUR 22.131.384,47 pour le ramener de son montant actuel de EUR 72.214.900,-représenté par 7.221.490.000 actions de valeur nominale de EUR 0,01 chacune au montant de EUR 50.083.515,53 représenté par 5.008.351.553 actions de valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Réalisation de cette réduction par remboursement de EUR 22.131.384,47 à l'associé unique de la Société et annulation de 2.213.138.447 actions existantes.

Pouvoirs au conseil d'administration de fixer les modalités de remboursement à l'associé unique, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Modification du premier et du troisième alinéas de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions prises.

4. Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant, aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée à savoir 722.149 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment 3 convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre et de la valeur nominale des actions de la Société afin que le capital social soit dorénavant représenté par 7.221.490.000 actions de valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-deux millions cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-sept cents (EUR 22.131.384,47) pour le ramener de son montant actuel de soixante-douze millions deux cent quatorze mille neuf cents euros (EUR 72.214.900,-), représenté par 7.221.490.000 actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01.-) chacune, au montant de cinquante millions quatre-vingt-trois mille cinq cent quinze euros et cinquante-trois cents (EUR 50.083.515,53) représenté par 5.008.351.553 actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01.-) chacune.

Cette réduction de capital est réalisée par:

- remboursement d'un montant de vingt-deux millions cent trente et un mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-sept cents (EUR 22.131.384,47) à l'associé unique de la Société à savoir SOGELIFE S.A., avec siège social au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg section B numéro 55.612.

- par annulation de 2.213.138.447 actions nominatives à numéroter de 5.008.351.554 à 7.221.490.000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des 2.213.138.447 actions et au remboursement audit associé unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier et le troisième alinéas de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution précédente et qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. «Le montant du capital souscrit est de cinquante millions quatre-vingt-trois mille cinq cent quinze euros et cinquante-trois cents (EUR 50.083.515,53) représenté par 5.008.351.553 actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01.-) chacune, qui seront nominatives.»

Art. 5. Alinéa 3. «Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinquante millions quatre-vingt-trois mille cinq cent quinze euros et cinquante-trois cents (EUR 50.083.515,53) à cinquante-neuf millions huit cent soixante-huit mille six cent quinze euros et cinquante-trois cents (EUR 59.868.615,53), par la création et l'émission de 978.510.000 actions d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Antonelli, Alexandra Mourton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 août 2015 1LAC / 2015 / 24582. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2015.

Référence de publication: 2015139957/91.

(150152356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Agrifonds S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9809 Hosingen, 37, op der Héi.

R.C.S. Luxembourg B 100.894.

L'an deux mil quinze, le neuf juin.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La Fiduciaire Comptable LUCIEN FUNCK s. à r.l., ayant son siège à L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck, inscrite au RCSL sous le numéro B 95.962,

Ici représentée par Monsieur Steve FUNCK, salarié, demeurant à Holzthum,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée par le gérant unique, Monsieur Lucien FUNCK, conseil comptable et fiscal, demeurant à Dahl, en date du 8 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée AGRIFONDS S. à R.L., ayant son siège à L-9066 Mertzig, Zone Industrielle, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Mersch, le 12 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 142 du 6 mars 1998 et a été mise en liquidation volontaire, aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch, le 18 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1167 du 15 juin 2009. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 100.894.

II.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 22 juin 2009, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1397 du 20 juillet 2009, la Fiduciaire Comptable LUCIEN FUNCK s. à r.l. a été nommée liquidateur de la société AGRIFONDS S. à R.L.

III.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par la société coopérative BAUERE KOPERATIV, ayant son siège à Hosingen.

Sur ce:

Le liquidateur ayant tous les pouvoirs pour agir au nom de la société, a pris la résolution suivante:

Unique résolution.

Il décide de transférer le siège social de Mertzig à L-9809 Hosingen, 37, op der Héi.

En conséquence, l'article 4 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège est établi à Hosingen.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Funck, THOLL.

Enregistré à Luxembourg. Actes Civils 2, le 12 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095830/47.

(150106227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094609/9.

(150104214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1991 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094610/9.

(150104215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094611/9.

(150104299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Hanna Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 28, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 163.880.

L'an deux mille quinze.

Le neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HANNA LUX S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.880 (NIN 2011 2221 523),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2874 du 24 novembre 2011,

au capital social de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-8274 Kehlen, 28, Schoulwee.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Kehlen."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Kehlen et de fixer la nouvelle adresse à L-8274 Kehlen, 28, Schoulwee.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Kehlen."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. KARP. S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 juin 2015. Relation: GAC/2015/4917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094406/50.

(150104427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Immo & Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3317 Bergem, 19, Steewee.

R.C.S. Luxembourg B 88.047.

L'an deux mil quinze, le deuxième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „IMMO & CONSEIL S.A.“, avec siège social à L-3317 Bergem, 19, Steewee, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 88047, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1287 du 5 septembre 2002, (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Bemtgen, retraité, demeurant à L-3317 Bergem, 19, Steewee;

qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Nickels, sans état particulier, demeurant à L-3317 Bergem, 19, Steewee.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine Bemtgen, administrateur, demeurant à L-3505 Dudelange, 6, rue Dominique Lang.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification du pouvoir de signature statutaire de la Société et modification subséquente de l'article 9 des statuts.
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'entièreté du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de signature statutaire de la Société et modification subséquente de l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur ou bien par la signature individuelle d'un administrateur délégué sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Mariette Nickels, Marc Bemtgen, Claudine Bemtgen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 8 juin 2015. 1LAC / 2015 / 17638. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015095288/49.

(150105724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

NETASEC, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 18, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 25.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094612/9.

(150104727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

OT Luxco 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094623/10.

(150104335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

SJI Global Accounting Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 41, Z.I. de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 166.676.

L'an deux mille quinze, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Yvan LAMBERT, comptable, né le 16 octobre 1966 à Saint Mard (Belgique), demeurant à 44, route d'Esch à L-1470 Luxembourg lequel déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «SJI Global Accounting Services S.à r.l.» avec siège social à L-4361 Belval, 12, avenue du Rock'n Roll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 166.676, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 janvier 2012, acte publié au Mémorial C numéro 702 du 16.3.2012 («la Société»).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société à 41 Z.I. de Kehlen à L-8287 KEHLEN avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Deuxième résolution:

Suite à cette résolution, l'Associé Unique décide d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est fixé dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Lambert, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 juin 2015. Relation: EAC/2015/13639. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015095634/36.

(150105870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

OT Luxembourg 0 & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094624/10.

(150104336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

OT Luxembourg 0 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 164.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015094625/10.

(150104334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Académie Culinaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Korin Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 138.449.

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Boris MERENS, indépendant, demeurant à L-5531 Remich, 2, route de l'Europe.

Le comparant est le seul associé de la société "KORIN LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège à L-3861 Schifflange, 156, rue de Noertzange, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1371 du 4 juin 2008, non modifiée depuis et inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.449.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la société du 156, rue de Noertzange à L-3861 Schifflange au 41, rue des Fleurs à L-3830 Schifflange.

Deuxième résolution

Le comparant décide de changer la dénomination sociale de la société de «KORIN LUXEMBOURG S.à r.l.» en «Académie Culinaire S.à r.l.» et par conséquent l'article 2 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Académie Culinaire S.à r.l.» (ci-après la «Société»).»

Troisième résolution

Le comparant décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'organisation d'événements, l'élaboration et l'organisation de cours de cuisine dispensés par des professionnels ainsi que toutes activités connexes et la location de matériels y relatifs.

La société a encore pour objet la vente d'articles de cuisine et de compléments culinaire.

La Société aura également pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MERENS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 19185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105008/44.

(150115415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 42.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094628/9.

(150104373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pharmakon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 185.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015094630/9.

(150105026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

PELZER Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 85.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pommerloch, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094651/10.

(150104518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Simple E-Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.599.

L'an deux mil quinze, le vingt-six mai,

s'est tenue

pardevant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SIMPLE E-SOLUTIONS S.A., avec siège à L-2163 Luxembourg, 21, rue Monterey, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 86599, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 949 du 21 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 mars 2013, publié au Mémorial C numéro 1285 du 31 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexander CLAESSENS, économiste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1- L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

2- Est nommé liquidateur de la société: Monsieur Ronald OUDHAARLEM, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 30 mars 1941, demeurant à NL-3068ER Rotterdam, 165, Sinclair Lewisplaats.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conféré.

3- Le siège de la liquidation est établi à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, auquel siège tout le courrier de la société pourra être adressé à partir de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.00h.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CLAESSENS, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16399. Reçu douze euros. 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015094720/51.

(150104472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Petra Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 47.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094652/10.

(150104654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

PHM Holdco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094653/10.

(150104504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 349.617.878,20.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 162.738.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June,

Before the undersigned, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Founding Shareholders") of Lux e-shelter 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred sixty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty cents (EUR 269,617,878.20), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 162.738 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger notary public then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 August 2011 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") on 4 October 2011 number 2364, page 113458. The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 December 2013 and published in the Mémorial C on 18 February 2014, number 439, page 21034.

Mrs Clara Herrenschmidt, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs Caroline Bocklandt, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Mrs Lauren Harris, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders (as defined below) represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the Chairman, scrutineer and secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the Founding Shareholders holding two billion six hundred ninety-six million one hundred seventy-eight thousand seven hundred eighty-two (2,696,178,782) shares representing the whole share capital of the Company are represented at the meeting by proxies. All the Shareholders (as defined below) have declared that they

have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiver by all the shareholders of the dispositions with respect to convertibility of shares provided in article 5.5. of the Articles;

2. To convert all the seven hundred ninety-one million four hundred forty-one thousand five hundred forty-four (791,441,544) existing class A preferred shares and one billion eight hundred sixty-nine million seven hundred seventy-five thousand four hundred fifty-one (1,869,775,451) class B preferred shares issued by the Company into ordinary shares;

3. To increase the share capital of the Company by an amount of eighty million euros (EUR 80,000,000.-) in order to raise it from its current amount of two hundred sixty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty euro cents (EUR 269,617,878.20) to three hundred forty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty euro cents (EUR 349,617,878.20) by the issuance of eight hundred million (800,000,000) new ordinary shares (the "New Shares") in the Company having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) together with a global share premium of an approximate amount of up to twenty-six million euros (EUR 26,000,000.-) attached to the New Shares, each fully subscribed and paid up by e-shelter Holdings LLC by a contribution in kind;

- Subscription and payment for the New Shares;

4. To amend article 5.1 of the Articles to reflect the above;

5. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Founding Shareholders resolve to waive the dispositions with respect to convertibility of shares provided in article 5.5 of the Articles.

Second resolution

The Founding Shareholders resolve to convert all the seven hundred ninety-one million four hundred forty-one thousand five hundred forty-four (791,441,544) existing class A preferred shares and one billion eight hundred sixty-nine million seven hundred seventy-five thousand four hundred fifty-one (1,869,775,451) class B preferred shares issued by the Company into ordinary shares, having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, at a conversion ratio of one (1) preferred share to one (1) ordinary share, as a result of the waiver included in the first resolution. As a consequence, the Founding Shareholders will now hold the following numbers of ordinary shares in the Company:

- Lux e-shelter holds eight hundred forty million (840,000,000) ordinary shares;

- SOLUTIO Asset Management GmbH holds seven million five hundred sixteen thousand seven hundred eleven (7,516,711) ordinary shares;

- Elian Trustee (Jersey) Limited, acting as trustee of M and D Two, holds twenty-one million (21,000,000) ordinary shares;

- Investa Holding GmbH holds one billion three hundred seventy million five hundred thirty-seven thousand seven hundred seventy-five (1,370,537,775) ordinary shares;

- Investa Projektentwicklungs- und Verwaltungs GmbH holds four hundred twenty-seven million one hundred twenty-four thousand two hundred ninety-six (427,124,296) ordinary shares;

- Don Balman Blenko holds nine million (9,000,000) ordinary shares; and

- Rupprecht Rittweger holds twenty-one million (21,000,000) ordinary shares,

each having a par value of ten euro cents (EUR 0.10) and having the same rights and obligations as the existing ordinary shares of the Company.

Third resolution

The Founding Shareholders further resolve to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighty million euros (EUR 80,000,000.-) in order to raise it from its current amount of two hundred sixty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty cents (EUR 269,617,878.20) to three hundred forty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty euro cents (EUR 349,617,878.20) by the issuance of eight hundred million (800,000,000) new ordinary shares (each a "New Share" and together the "New Shares") having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and with a share premium in an aggregate amount of twenty-four million four hundred twenty-six thousand four hundred forty-five euros and seventy-two cents (EUR 24,426,445.72) paid in on the New Shares and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the fourth resolution, fully paid by a contribution in kind.

Subscription and payment

e-shelter Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 3238276 and with registered address at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (the "New Shareholder") and represented as stated above, declares to subscribe and fully pay for the eight hundred million (800,000,000) New Shares, with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, by a contribution in kind consisting in an unquestioned and freely transferable claim held by the New Shareholder for an aggregate total amount of one hundred four million four hundred twenty-six thousand four hundred forty-five euros and seventy-two cents (EUR 104,426,445.72) out of which: (i) eighty million euros (EUR 80,000,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) twenty-four million four hundred twenty-six thousand four hundred forty-five euros and seventy-two cents (EUR 24,426,445.72) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the existence and value of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Pursuant to the preceding third resolution and related subscription, the New Shareholder enters the meeting as shareholder. The New Shareholder is expressly accepted as new shareholder of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time.

The New Shareholder and the Founding Shareholders shall thereafter be referred to as the "Shareholders".

The Shareholders take the following resolutions:

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles to reflect the above resolutions and to delete, for the avoidance of doubt, paragraphs (a), (b) and (c) contained in such article 5.1, which shall now read as follows:

" **5.1. Subscribed Capital.** The Company's share capital is set at three hundred forty-nine million six hundred seventeen thousand eight hundred seventy-eight euros and twenty euro cents (EUR 349,617,878.20) represented by three billion four hundred ninety-six million one hundred seventy-eight thousand seven hundred eighty-two (3,496,178,782) fully paid-up ordinary shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each (it being understood that no Class A Preferred Shares or Class B Preferred Shares are outstanding as of 22 June 2015)."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand two hundred euros (EUR 7,200.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, first names, civil statuses and residences, they signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Juni, wurde vor mir, Notar Maître Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, abgehalten eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter (die "Gründungsgesellschafter") von Lux e-shelter 1, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche nach luxemburgischem Recht gegründet wurde, mit Gesellschaftssitz in 17, rue des Bains, L-1212 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwei hundert neunundsechzig Millionen sechs hundert siebzehn Tausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 269.617.878,20), eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 162.738 (die "Gesellschaft"), gegründet am 3. August 2011 gemäß einer notariellen Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, von welcher die Satzung (die "Satzung") im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") Nummer 2364, S. 113458 am 4. Oktober 2011 veröffentlicht wurde. Die Satzung wurde zum letzten Mal am 17. Dezember 2013 gemäß einer notariellen Urkunde von Maître Martine Schaeffer geändert, und am 18. Februar 2014 im Mémorial C Nummer 439, S. 21034 veröffentlicht.

Frau Clara Herrenschmidt, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg wurde zum Vorsitzenden der Versammlung (der "Vorsitzende") ernannt.

Der Vorsitzende ernannte zum Schriftführerin Frau Caroline Bocklandt, mit Geschäftsanschrift in Luxemburg (der "Schriftführer").

Die Hauptversammlung wählte als Stimmzähler Frau Lauren Harris, mit Berufsanschrift in Luxemburg (der "Stimmzähler").

Nachdem diese Ernennungen getätigt worden waren, verkündete der Vorsitzende, dass:

I. Die Namen der Gesellschafter (wie unten definiert), welche hier durch Vollmachten vertreten sind, und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Gesellschaftsanteile auf der Anwesenheitsliste angezeigt sind. Diese Anwesenheitsliste, welche von oder im Namen von den Gesellschaftern, dem Notar, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmzähler unterzeichnet wurde, und die Vollmachten, welche von den hier durch besagte Vollmachten vertretenen Gesellschaftern ne varietur unterzeichnet wurden, werden nach Unterzeichnung vom Vorsitzenden, vom Schriftführer, vom Stimmzähler und dem unterzeichnenden Notar der gegenwärtigen Urkunde als Anhang beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

II. Die Anwesenheitsliste zeigt, dass die Gründungsgesellschafter alle zwei Milliarden sechs hundert sechsundneunzig Millionen ein hundert achtundsiebzig Tausend sieben hundert zweiundachtzig (2.696.178.782) Gesellschaftsanteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung vertreten sind. Alle Gesellschafter (wie unten definiert) erklären, dass sie ordnungsgemäß über die aktuelle Versammlung und die diesbezügliche Tagesordnung informiert wurden und verzichten auf alle Einberufungsverfahren bezüglich dieser Versammlung. Die Versammlung ist also ordnungsgemäß einberufen, sodass die Versammlung über alle Angelegenheiten der Tagesordnung wirksam entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verzicht aller Gesellschafter auf die Verfügung ihrer Anteile im Hinblick auf die Wandelbarkeit von Anteilen gemäß Artikel 5.5 der Satzung;

2. Umwandlung aller von der Gesellschaft ausgegebenen sieben hundert einundneunzig Millionen vier hundert einundvierzig Tausend fünf hundert vierundvierzig (791.441.544) existierenden Vorzugsanteile der Klasse A und aller eine Milliarde acht hundert neunundsechzig Millionen sieben hundert fünfundsiebzig Tausend vier hundert einundfünfzig (1.869.775.451) Vorzugsanteile der Klasse B in Stammanteile;

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von achtzig Millionen Euro (EUR 80.000.000,-) um das Gesamtgesellschaftskapital vom aktuellen Betrag von zwei hundert neunundsechzig Millionen sechs hundert sieben zehntausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 269.617.878,20) anzuheben auf drei hundert neunundvierzig Millionen sechs hundert sieben zehntausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 349.617.878,20) durch Ausgabe von acht hundert Millionen (800.000.000) neuen Stammanteilen (die "Neuen Anteile") durch die Gesellschaft mit einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) in Verbindung mit einer allgemeinen Kapitalrücklage von voraussichtlich bis zu sechsundzwanzig Millionen Euro (EUR 26.000.000,-), welche auf die Neuen Anteile eingezahlt wird;

4. Zeichnung der und Zahlung für die Neuen Anteile;

5. Änderung des Artikels 5.1 der Satzung, um die oben genannten Änderungen zu implementieren;

6. Verschiedenes.

Nach gebotener und sorgfältiger Beratung wurden die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gründungsgesellschafter beschließen auf ihre Verfügungsmöglichkeit im Hinblick auf die Wandelbarkeit von Anteilen gemäß Artikel 5.5 der Satzung zu verzichten.

Zweiter Beschluss

Die Gründungsgesellschafter beschließen die Umwandlung aller von der Gesellschaft ausgegebenen sieben hundert einundneunzig Millionen vier hundert einundvierzig Tausend fünf hundert vierundvierzig (791.441.544) existierenden Vorzugsanteile der Klasse A und aller eine Milliarde acht hundert neunundsechzig Millionen sieben hundert fünfundsiebzig Tausend vier hundert einundfünfzig (1.869.775.451) Vorzugsanteile der Klasse B in Stammanteile mit einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) bei einer Umrechnungsrate von einem (1) Vorzugsanteil zu einem (1) Stammanteil als Ergebnis des Verzichts aus dem Ersten Beschluss. Somit halten die Gründungsgesellschafter nun folgende Anzahl an Stammanteilen der Gesellschaft:

- Lux e-shelter hält acht hundert vierzig Millionen (840.000.000) Stammanteile;
- SOLUTIO Asset Management GmbH hält sieben Millionen fünf hundert sechs zehntausend sieben hundert und elf (7.516.711) Stammanteile;
- Elian Trustee (Jersey) Limited, handelnd als Treuhänderin von M and D Two, hält einundzwanzig Millionen (21.000.000) Stammanteile;
- Investa Holding GmbH hält eine Milliarde drei hundert sieben zehntausend sieben hundert siebenunddreißig Tausend sieben hundert fünfundsiebzig (1.370.537.775) Stammanteile;
- Investa Projektentwicklungs- und Verwaltungs GmbH hält vier hundert siebenundzwanzig Millionen ein hundert vierundzwanzig Tausend zwei hundert sechsundneunzig (427.124.296) Stammanteile;
- Don Balman Blenko hält neun Millionen (9,000,000) Stammanteile; und
- Rupprecht Rittweger hält einundzwanzig Millionen (21,000,000) Stammanteile,

mit einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) und jeder mit gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits existierenden Stammanteile der Gesellschaft.

Dritter Beschluss

Die Gründungsgesellschafter beschließen weiterhin eine Erhöhung des ausgegebenen Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von achtzig Millionen Euro (EUR 80.000.000,-), um den Gesamtbetrag des Gesellschaftskapitals vom aktuellen Stand von zwei hundert neunundsechzig Millionen sechs hundert sieben Tausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 269.617.878,20) anzuheben auf drei hundert neunundvierzig Millionen sechs hundert sieben Tausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 349.617.878,20) durch Ausgabe von acht hundert Millionen (800.000.000) neuen Stammanteilen (jeder ein "Neuer Anteil" und zusammen die "Neuen Anteile") mit einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) und einer Kapitalrücklage mit einem Gesamtvolumen von vierundzwanzig Millionen vier hundert sechsundzwanzig Tausend vier hundert fünfundsiebzig Euro und zweiundsiebzig Cents (EUR 24.426.445,72), gezahlt auf die Neuen Anteile und mit gleichen Rechten und Pflichten wie in der Satzung festgelegt und durch den Vierten Beschluss geändert, vollständig geleistet durch eine Sacheinlage.

Zeichnung und Zahlung

e-shelter Holdings LLC, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (limited liability company), gegründet nach dem Recht des Bundesstaates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Handelsregister (Division of Corporation) von Delaware unter der Nummer 3238276, und mit Gesellschaftssitz in c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Vereinigte Staaten von Amerika (der "Neue Gesellschafter") und vertreten wie angegeben, erklärt die Zeichnung und vollständige Zahlung für die acht hundert Millionen (800.000.000) Neuen Anteile zu einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) durch eine Sacheinlage bestehend aus einem unbestrittenen und frei übertragbaren Anspruch gehalten vom Neuen Gesellschafter und mit einer Gesamthöhe von ein hundert vier Millionen vier hundert sechsundzwanzig Tausend vier hundert fünfundsiebzig Euro und zweiundsiebzig Cents (EUR 104.426.445,72) von dem: (i) achtzig Millionen Euro (EUR 80.000.000,-) in das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einzubringen sind und (ii) vierundzwanzig Millionen vier hundert sechsundzwanzig Tausend vier hundert fünfundsiebzig Euro und zweiundsiebzig Cents (EUR 24.426.445,72) in die Kapitalrücklage der Gesellschaft eingebracht werden sollen.

Nachweis über Bestehen und Wert der Einlage des Neuen Gesellschafters werden dem Notar durch ein Bewertungsgutachten erbracht, welches durch die Geschäftsführung der Gesellschaft erstellt wird.

Gemäß dem vorangegangenen Dritten Beschluss und der beschriebenen Zeichnung nimmt der Neue Gesellschafter als Gesellschafter an der Gesellschafterversammlung teil. Der Neue Gesellschafter ist ausdrücklich als neuer Gesellschafter der Gesellschaft akzeptiert gemäß Artikel 189 des Luxemburger Gesellschaftsgesetzes (Loi du 10 août 1915 Concernant les Sociétés Commerciales) vom 10. August 1915 in seiner gegenwärtigen Fassung.

Der Neue Gesellschafter und die Gründungsgesellschafter werden im Folgenden gemeinsam als die "Gesellschafter" bezeichnet.

Die Gesellschafter fassen folgende Beschlüsse:

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 5.1 der Satzung zu ändern, um die vorangegangenen genannten Beschlüsse zu implementieren und, um jeglichen Zweifeln vorzubeugen, die Absätze (a), (b) und (c) des Artikels 5.1 zu streichen, welcher nun wie folgt lauten soll:

" **5.1. Gezeichnetes Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt drei hundert neunundvierzig Millionen sechs hundert sieben Tausend acht hundert achtundsiebzig Euro und zwanzig Cents (EUR 349.617.878,20) und ist in drei Milliarden vier hundert sechsundneunzig Millionen ein hundert achtundsiebzig Tausend sieben hundert zweiundachtzig (3.496.178.782) voll eingezahlte Stammanteile aufgeteilt, mit einem Nennwert von je zehn Cent (EUR 0,10) (wobei keine Vorzugsanteile der Klasse A oder Vorzugsanteile der Klasse B zum 22. Juni 2015 ausstehend sind)."

Kosten und Auslagen

Jegliche Kosten, Auslagen, Gehaltszahlungen oder Gebühren in jeglicher Form gegenüber der Gesellschaft und ihr auf Grund dieses Dokuments in Kosten gestellt, werden auf sieben Tausend zwei Hundert Euro (EUR 7.200,-) veranschlagt.

Dieses Dokument wird am Tage des am Beginn des Dokuments genannten Datums in Luxemburg ausgefertigt.

Der unterschreibende Notar, welcher Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass dieses ihm vorliegende Dokument in englischer Sprache geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Wunsch der anwesenden Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Version Vorrang.

Diese Niederschrift wurde dem/n Stimmrechtsinhaber/n der erschienenen Parteien vom Notar vorgelesen und die Erschienenen waren dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt. Der/die Stimmrechtsinhaber unterzeichnete/n vorliegendes Dokument bei Anwesenheit des Notars.

Gezeichnet: C. HERRENSCHMIDT, C. BOCKLANDT, L. HARRIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 29. Juni 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015103146/260.

(150112639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Plotin Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 146.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015094660/10.

(150105280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

MT Projet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Steffi Lux Concept S.à. r.l.).

Siège social: L-4340 Esch-sur-Alzette, 77, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 180.165.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Stéphanie TRITZ, gérante de société, née à Wadern (République Fédérale d'Allemagne), le 11 décembre 1971, demeurant à F-57480 Waldwisse, 10, rue de la Gare,

ici représentée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "STEFFI LUX CONCEPT S.A R.L.", établie et ayant son siège social à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180165, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2716 du 30 octobre 2013.

- Que la comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé unique décide de modifier la dénomination de la Société qui sera désormais «MT PROJET LUX S.à r.l.».

L'article 1^{er} des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MT PROJET LUX S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 juin 2015. 2LAC/2015/13356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105358/44.

(150115966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Plotin Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 146.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015094661/10.

(150105322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

PSS Lux, Project Support & Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 197.699.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Emmanuel DARDENNE, ingénieur civil, demeurant à L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

2.- Madame Muriel MARIER, ingénieur civil, épouse de Monsieur Emmanuel DARDENNE, demeurant à L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes activités se rapportant directement ou indirectement:

- aux activités de gérance, d'études et de consultance, notamment et non exclusivement, en matière industrielle, commerciale, immobilière et mobilière et, de manière générale, tous services aux entreprises; elle pourra également agir en qualité d'intermédiaire d'affaires dans tous les domaines du commerce et des services nationaux et internationaux;

- aux activités de promotion, de commercialisation, relativement à ce qui est énoncé ci-avant.

La société a également pour objet:

- la promotion, la vente, le montage et l'installation de systèmes d'énergies renouvelables, comme par exemple, des installations solaires, (photovoltaïque et thermique), des éoliennes ainsi que des cogénérations;

- la mise en place de systèmes pour réduire l'utilisation des énergies primaires comme le gaz/le mazout et pour réduire la consommation en électricité;

- la création des cahiers de charges et des études dans le cadre de la promotion des installations d'énergies renouvelables;

- le suivi des chantiers ainsi que de la maintenance des centrales techniques;

- les cours de formation concernant les énergies renouvelables.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «PROJECT SUPPORT & SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.», en abrégé PSS LUX.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Emmanuel DARDENNE, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Muriel MARIER, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Emmanuel DARDENNE, ingénieur civil, né à Charleroi (Belgique), le 18 février 1965, demeurant à L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

2.- Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Muriel MARIER, ingénieur civil, épouse de Monsieur Emmanuel DARDENNE, née à Etterbeek (Belgique), le 8 décembre 1966, demeurant à L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle du gérant technique;

- par la signature individuelle de la gérante administrative jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe du gérant technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-2542 Luxembourg, 126, rue des Sources.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DARDENNE, M. MARIER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 juin 2015. Relation: GAC/2015/4921. Reçu. Soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094667/142.

(150104532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

S.M.L. Automobilhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 66.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015094696/10.

(150104255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Point Partners Nominee 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.538.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de classe A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de classe B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015094662/46.

(150104951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Garfunkelux Holdco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.497.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société le 5 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société du 5 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des administrateurs suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Eddy Perrier
- Cédric Pedoni

Cédric Pedoni
Administrateur

Référence de publication: 2015096728/2.

(150107521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg C 68.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les membres en date du 27 mai 2015 que les mandats des personnes suivantes, en qualité de personnes autorisés à gérer, administrer et signer pour le groupement ont été renouvelés avec effet au 27 mai 2015, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2020:

- Monsieur Mukesh Butani, né le 2 mai 1964 à Mumbai, Inde, ayant son adresse professionnelle au 70, The Great Eastern Centre Nehru Place, 110 019 New Delhi, Inde,
- Monsieur Frédéric Donnedieu de Vabres, né le 2 janvier 1956 à Boulogne-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France,
- Monsieur Ricardo Gomez, né le 31 mars 1958 à Santander, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 45, José Abascal, 28003 Madrid, Espagne,
- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Singh Veerinderjeet, né le 24 août 1956 à Kuala Lumpur, Malaisie, ayant son adresse professionnelle au 67, Wisma Goldhill Jalan Chulan, 50200 Kuala Lumpur, Malaisie.

II/ Il résulte également desdites résolutions prises par les membres que les mandats des personnes suivantes, en qualité de personnes autorisés à gérer, administrer et signer pour le groupement n'ont pas été renouvelés:

- Monsieur Manuel Candal, né le 19 octobre 1965 à Pontevedra, Espagne, ayant son adresse professionnelle à APT. 4E, Calle San Luis, Edificio Papatuo, El Cafetal, Caracas, Venezuela,
- Monsieur Bob Lowe, né le 31 mars 1958 à Columbia, Sud de la Caroline, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 600, Lexington Avenue, NY-10022 New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Abigail Tarren, née le 18 septembre 1971 à Stockton on Tess, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle à One Canada Square, Canary Wharf, E14 5AA Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur David Pert, né le 11 mars 1953 à Dundee, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Finsbury Circus, EC23 7EB Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur Dennis Xu Zhonghua, né le 18 août 1977 à Shanghai, Chine, ayant son adresse professionnelle au 1, Unit 2308-2310, Gd Gateway, No. 1 Hongqiao, 20030 Shanghai, Chine.

III/ Il résulte également desdites résolutions prises par les membres que les personnes suivantes ont été nommées, en qualité de personnes autorisés à gérer, administrer et signer pour le groupement avec effet au 27 mai 2015, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2020:

- Monsieur Ernesto Perez, né le 10 novembre 1966, à Cienfuegos, Cuba, ayant son adresse professionnelle au 600 Brickell Avenue, Suite 2950 Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Martin Phelan, né le 21 mars 1964 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6th Floor, 2 Grand Canal Square, Dublin 2, Irlande,

- Monsieur Bernard Du Plessis, né le 21 juillet 1966 à Pretoria, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 150 West Street Sandton, 2196 Gauteng, Afrique du Sud,

- Monsieur Marc Sanders, né le 11 février 1971 à Roermond, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 133 Piet Heinkade, NL-1019 GM Amsterdam, Pays-Bas,

- Monsieur Timothy Steven Wach, né le 28 juillet 1960 à Toronto, Canada, ayant son adresse professionnelle au 1641, Truscott Drive, L5J 1Z5 Mississauga, Ontario, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015094738/50.

(150104546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Point Partners Nominee 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.530.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de classe A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de classe B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015094663/46.

(150104950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Immobilière du Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, rue du Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 181.986.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE QUINZE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

L'assemblée générale extraordinaire de la société IMMOBILIERE DU CHÊNE SA, ci-après la «Société», une société anonyme ayant son siège social au 36, Rue du Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 181986, constituée le 26 novembre 2013 suivant un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redangesur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110 du 13 janvier 2014. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire DELVAUX, en date du 2 juin 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2097 du 8 août 2014

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame KULAS Chantal, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame KULAS Chantal, clerc d'avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et modification consécutive de l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier, d'administrateur de biens - syndic de copropriété, de conseil économique notamment en matière de stratégie, marketing, management, gestion des coûts et organisation, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

2. Divers.

II) Le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et le nom de leur mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 20.000 (vingt mille) actions, toutes sous forme nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote de l'assemblée la résolution unique suivante prise à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et décide de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier, d'administrateur de biens - syndic de copropriété, de conseil économique notamment en matière de stratégie, marketing, management, gestion des coûts et organisation, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. KULAS, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015098375/62.

(150108151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Samsonite Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.417.991,01.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.185.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement de forme juridique et de siège social du réviseur d'entreprises agréé avec effet au 18 décembre 2014:

KPMG Luxembourg, société coopérative, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015094698/19.

(150104994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

NB Queen S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.069.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

"TPG Newbridge Myer Ltd.", a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under number MC-165209 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under "NB Queen Sàrl", incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B.116069, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 28 April 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1308 page 62761, on 6th July 2006 (the "Company").

The share capital of the Company presently amounts twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of Five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

"TPG Newbridge Myer Ltd.", une société constituée sous les lois des Iles Cayman avec siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro MC-165209 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varetur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "NB Queen Sàrl.", créée et existante sous les lois luxembourgeoises et ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.116069, constituée suivant acte notarié du 28 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308, page 62761, du 6 juillet 2006 (la "Société").

La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'Associé Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant Cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation GAC/2015/5292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015105144/89.

(150115874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

SilkWay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.236.

—
EXTRAIT

En date du 17 juin 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Vishal Sookloll, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 17 mars 2015.
- La démission de Monsieur Erik-Jan Schoop, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 10 June 2015.
- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle administratrice de la société avec effet au 17 mars 2015 et jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.
- Madame Shira Becker-Alon, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvelle administratrice de la société avec effet au 10 juin 2015 et jusqu'à la prochaine l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094700/19.

(150105059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

TFP Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.272.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

“TFP Royal Issuer LLC”, a limited liability company under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 and registered with the Secretary of State of Delaware under number 4529131, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "TFP Royal S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B.138272, incorporated on 11 April 2008 by deed of Me Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1313 of 29 May 2008 (the "Company").

The share capital of the Company presently amounts to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«TFP Royal Issuer LLC», une société de type "limited liability company" conformément aux lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801 et inscrite auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro 4529131 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «TFP Royal Sàrl», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.138272, constituée le 11 avril 2008 suivant acte de Me Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1313 du 29 mai 2008 (la "Société").

La Société a actuellement un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'Associé Unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant Cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 juin 2015. Relation GAC/2015/5291. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015105384/89.

(150115883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

2 L Benelux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 5C, Impasse de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 163.647.

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Olivier LEG, commerçant, demeurant à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg,

Le comparant est le seul associé de la société "2 L BENELUX SARL", établie et ayant son siège à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2766 du 12 novembre 2011, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg du 4 mars 2013, publié au dit Mémorial C, Numéro 1273 du 30 mai 2013, et modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2014, publié au dit Mémorial C, Numéro 4004 du 29 décembre 2014 inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.647.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de la commune de Hesperange à la commune de Roeser et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Roeser."

Deuxième résolution

Le comparant fixe l'adresse à L-1899 Kockelscheuer, 5C, Impasse de la Fontaine.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: LEG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 19186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105456/35.

(150115414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.
